

APPEL A RASSEMBLEMENT CONTRE LA REPRESSION LE 25/01/2012 A 14H AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE KAWENI

Les IndignéEs de Mayotte invitent toutes les personnes, syndicats, associations et collectifs, victimes de violences policières, à venir manifester pacifiquement le mercredi 25 janvier à 14 heures à l'occasion de la comparution immédiate de deux policiers ayant battu une femme à l'aide de leur matraque.

Souvenez vous, le samedi 7 janvier au Centre de Rétention Administrative, une femme avait injustement reçu des blessures engendrant 5 jours d'Incapacité Temporaire de Travail. Une fois de plus les forces de l'ordre ont outrepassé leurs droits et fait usage d'une violence disproportionnée.

Ces violences font écho aux nombreux abus policiers avérés lors du mouvement contre la vie chère. Face à tant de mépris de la loi par ses représentants nous disons BASS ! Les habitants de Mayotte sont fatigués des contrôles d'identités dus à leur couleur de peau. Les habitants de Mayotte souhaitent pouvoir s'exprimer librement sans que les lacrymos et flashballs ne s'abattent sur eux. Les habitants de Mayotte doivent pouvoir garder leurs emplois dans la fonction publique même s'ils appartiennent à des syndicats ou associations, ce qui n'est pas toujours le cas actuellement. Enfin tous les habitants de Mayotte ont le droit à ce que la police et la gendarmerie les considèrent comme des citoyens à part entière, sans violence et dans le respect de la loi.

Le Préfet, les policiers et les gendarmes, représentants de l'Etat en charge de la sécurité du peuple, se doivent d'être des exemples d'intégrité et de respect. Cependant, les habitants de Mayotte les craignent aujourd'hui. Est ce normal ?

Le 25 janvier, nous attendons que justice soit faite! Afin que les citoyens gardent confiance en leurs institutions, il est important que de tels évènements ne se reproduisent plus. C'est pourquoi nous demandons à la justice une sanction exemplaire.

Venez nombreuses et nombreux !

Les IndignéEs de Mayotte.
indignes976@gmail.com